



054917/EU XXIV.GP
Eingelangt am 24/06/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

11145/11

(OR. en)

PRESSE 166
PR CO 38

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3097ème session du Conseil

Transports, télécommunications et énergie

ÉNERGIE

Luxembourg, le 10 juin 2011

Président

M. Tamás Fellegi

Ministre du développement national de la Hongrie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9776 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11145/11

1

FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté des conclusions sur le **plan pour l'efficacité énergétique** énonçant des lignes d'action dans les domaines prioritaires suivants: le secteur public, les bâtiments, l'industrie et le secteur de l'énergie, les transports ainsi que les manières de soutenir les choix judicieux des consommateurs.*

La Commission a donné au Conseil des informations sur l'état d'avancement des travaux ainsi que sur les travaux futurs en ce qui concerne les tests de résistance des centrales nucléaires.

Durant le déjeuner, les ministres ont débattu des investissements dans les infrastructures énergétiques.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

L'intégrité et la transparence du marché de l'énergie	6
Plan pour l'efficacité énergétique.....	7
Feuille de route sur l'énergie à l'horizon 2050	8
Investissements dans les infrastructures énergétiques	9
Évaluation globale des risques et de la sûreté des centrales nucléaires	10
Relations internationales dans le domaine de l'énergie.....	11
DIVERS	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

– Accord sur les forêts en Europe.....	13
--	----

NOMINATIONS

– Cour des comptes	14
– Comité des régions	14

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Paul MAGNETTE

Ministre du climat et de l'énergie

Bulgarie:

M. Traïtcho TRAÏKOV

Ministre de l'économie, de l'énergie et du tourisme

République tchèque:

M. Martin KOCOUREK

Ministre de l'industrie et du commerce

Danemark:

Mme Lykke FRIIS

Ministre du climat et de l'énergie et ministre de l'égalité des chances

Allemagne:

M. Stefan KAPFERER

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de la technologie

Estonie:

M. Gert ANTSU

Représentant permanent adjoint

Irlande:

Mme Geraldine BYRNE NASON

Représentant permanent adjoint

Grèce:

M. Konstantinos MATHIOUDAKIS

Secrétaire général à l'énergie et au changement climatique, ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

Espagne:

M. José Pascual MARCO MARTINEZ

Représentant permanent adjoint

France:

M. Philippe LEGLISE-COSTA

Représentant permanent adjoint

Italie:

M. Stefano SAGLIA

Secrétaire d'État au développement économique

Chypre:

M. George ZODIATES

Représentant permanent adjoint

Lettonie:

M. Juris PŪCE

Secrétaire d'État, ministère de l'économie

Lituanie:

M. Arvydas SEKMOKAS

Ministre de l'énergie

Luxembourg:

M. Jeannot KRECKÉ

Ministre de l'économie et du commerce extérieur

Hongrie:

M. Tamás FELLEGI

Ministre du développement national

M. Tamás Iván KOVÁCS

Secrétaire d'État adjoint chargé des relations avec l'Union européenne et des relations internationales, ministère du développement national

Malte:

M. Patrick R. MIFSUD

Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M. Derk OLDENBURG

Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Reinhold MITTERLEHNER

Ministre fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse

Pologne:

M. Marcin KOROLEC

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. Pedro COSTA PEREIRA

Représentant permanent adjoint

Roumanie:

M. Claudiu Constantin STAFIE

Secrétaire d'État, ministère de l'économie, du commerce et des entreprises

Slovénie:

M. Uroš VAJGL

Représentant permanent adjoint

Slovaquie:

M. Kristian TAKÁČ

Secrétaire d'État, ministère de l'économie

Finlande:

Mme Marja RISLAKKI

Représentant permanent adjoint

Suède:

M. Daniel JOHANSSON

Secrétaire d'État au ministère de l'entreprise, de l'énergie et des communications

Royaume-Uni:

M. Andy LEBRECHT

Représentant permanent adjoint

Commission:

M. Günther OETTINGER

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

L'intégrité et la transparence du marché de l'énergie

En délibération publique, la présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux (*doc. 10203/11*) sur un projet de règlement concernant l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie.

Dans ses conclusions du 4 février 2011 (doc. *EUCO 2/11*, point 3), le Conseil européen invitait le Conseil et le Parlement européen à faire en sorte que la proposition de la Commission soit adoptée rapidement. Compte tenu de ce qui précède et à la suite de l'état d'avancement satisfaisant des travaux au sein du Conseil et du vote de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen intervenu le 26 mai, les négociations avec le Parlement européen commenceront le 16 juin, de manière à dégager un accord en première lecture pour la fin juin.

À mesure que le marché intérieur européen de l'énergie dans le domaine du gaz et de l'électricité devient de plus en plus libéralisé et interconnecté, les risques d'abus et de manipulations de ce marché augmentent également. Le règlement proposé (*doc. 17825/10*) établit un cadre pour la surveillance des marchés de gros de l'énergie afin de déceler les abus et les manipulations et d'assurer ainsi l'intégrité et la transparence de ces marchés. L'élément central de ce cadre est la création d'une fonction de surveillance du marché à l'échelle européenne, mission que devrait remplir l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER).

Les instances du Conseil ont examiné en particulier les dispositions suivantes de la proposition: les définitions, le rôle de l'ACER et des autorités de régulation nationales, le cadre et la procédure fixés pour la communication des informations ainsi que les efforts à réaliser par le Conseil, d'une manière générale, pour assurer la cohérence avec les instruments correspondants dans le domaine financier et pour éviter les doubles emplois avec ces instruments.

Les abus et les manipulations de marché ayant trait aux instruments financiers en général sont déjà visés par la directive 2003/6/CE sur les abus de marché et par la directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers.

Plan pour l'efficacité énergétique

Le Conseil a adopté des conclusions sur le plan d'action pour l'efficacité énergétique (*doc. [10709/11](#)*).

Ces conclusions exposent un ensemble d'orientations stratégiques qui devraient contribuer à atteindre l'objectif que l'UE s'est fixé d'augmenter l'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020. Il est essentiel d'améliorer l'efficacité énergétique pour atteindre l'objectif de l'UE consistant à créer une économie à faibles émissions de CO₂ et réaliser les objectifs de la stratégie Énergie 2020.

Dans ses conclusions, le Conseil, s'appuyant sur la communication de la Commission sur ce sujet (*doc. [7363/11](#)*) présentée en mars 2011, aborde en particulier les domaines d'action qui ont été recensés comme prioritaires en matière d'efficacité énergétique, à savoir: le secteur public, les bâtiments, l'industrie et le secteur de l'énergie, les transports ainsi que les manières de soutenir les choix judicieux des consommateurs.

Une proposition législative de la Commission relative à une directive sur l'efficacité énergétique est prévue pour juin 2011.

Feuille de route sur l'énergie à l'horizon 2050

La présidence a rendu compte au Conseil des principaux éléments qu'ont fait ressortir les discussions sur la feuille de route sur l'énergie à l'horizon 2050 tenues lors de la session informelle du Conseil "Énergie" des 2 et 3 mai à Gödöllö. La synthèse du débat réalisée par la présidence figure dans le document [10721/11](#).

La feuille de route sur l'énergie à l'horizon 2050, que la Commission présentera fin 2011, facilitera la mise en œuvre de la stratégie Énergie 2011-2020 en mettant l'accent sur ce que devront permettre de réaliser les initiatives et instruments de l'UE en matière d'énergie d'ici 2050 pour mettre en place des systèmes énergétiques hautement efficaces à faibles émissions de CO₂ tout en atteignant les objectifs en matière de sécurité des approvisionnements et de compétitivité.

La délégation allemande a exposé la décision de son pays d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire d'ici 2022. Plusieurs délégations sont ensuite intervenues, en insistant tout particulièrement sur la nécessité d'une coordination.

Investissements dans les infrastructures énergétiques

Durant le déjeuner, les ministres ont débattu des investissements dans les infrastructures énergétiques (*doc. [10233/11](#)*).

La Commission a communiqué au Conseil des informations sur ce sujet, donnant ainsi suite à la demande du Conseil européen du 4 février 2011 (*doc. [EUCO 2/11](#), point 6*), qui invitait la Commission à rendre compte au Conseil, d'ici juin 2011, sur les chiffres des investissements qui pourraient être nécessaires ainsi que sur les suggestions concernant la manière de répondre aux besoins de financement et de lever les obstacles éventuels aux investissements dans les infrastructures. Le rapport de la Commission figure dans le document [11056/11](#).

La Commission fait figurer dans son rapport son analyse concernant les besoins d'investissement au niveau européen dans les infrastructures d'électricité (environ 140 milliards d'euros) et de gaz (environ 70 milliards d'euros) pour la période allant jusqu'en 2020, les investissements risquant de ne pas être concrétisés en raison de différents obstacles, ainsi que les mesures proposées pour répondre aux besoins de financement et surmonter les obstacles recensés.

La Commission devrait présenter une proposition législative dans ce domaine en octobre 2011.

Évaluation globale des risques et de la sûreté des centrales nucléaires

La Commission a donné au Conseil des informations sur l'état d'avancement des travaux ainsi que sur les travaux futurs en ce qui concerne les tests de résistance des centrales nucléaires.

La catastrophe survenue à la centrale de Fukushima au Japon le 11 mars a fait figurer la question de la sûreté nucléaire tout en haut de l'ordre du jour de l'UE et déclenché la convocation d'une série de réunions, y compris l'organisation d'une session extraordinaire du Conseil "Énergie" le 21 mars (*doc. 8004/11*). Cette question a également été débattue par le Conseil européen lors de sa réunion des 24 et 25 mars (*doc. 10/11*, point 31), qui a conclu que la sûreté de toutes les centrales nucléaires de l'UE devrait être vérifiée, sur la base d'une évaluation globale et transparente des risques et de la sûreté. Se reporter au document *10722/11* pour une synthèse des principaux événements survenus et des principaux résultats obtenus depuis l'accident de Fukushima.

Le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG) et la Commission sont parvenus à un accord le 24 mai sur l'étendue et les modalités de ces évaluations. Conformément à cet accord, l'évaluation des centrales nucléaires a commencé le 1^{er} juin; elle couvre les événements déclencheurs extraordinaires tels que les tremblements de terre et les inondations, ainsi que les conséquences de tout autre événement déclencheur susceptible de conduire à une perte de fonctions de sûreté nécessitant la mise en place d'une gestion des accidents graves et tient compte des facteurs humains et organisationnels.

Les rapports nationaux sur l'état d'avancement des travaux sont attendus pour la mi-septembre et la Commission, en collaboration avec l'ENSREG, établira un rapport sur les tests en novembre.

Le Conseil européen du 9 décembre évaluera les conclusions initiales en se fondant sur le rapport de la Commission.

Pour de plus amples informations sur les tests de résistance:
http://ec.europa.eu/energy/nuclear/safety/stress_tests_en.htm

Relations internationales dans le domaine de l'énergie

Le Conseil a été informé par la présidence et la Commission des événements et évolutions qui ont marqué les relations internationales au cours de la présidence hongroise, ou qui se produiront sous peu (*doc. 10723/1/11*).

Les informations portaient, entre autres, sur la réunion ministérielle UE-OPEP (Vienne, le 27 juin), le bon fonctionnement du Conseil de l'énergie UE/Etats-Unis, l'évolution de la situation en Afrique du Nord, le Corridor Sud, la première session de l'assemblée de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (Abou Dhabi, les 4 et 5 avril), la deuxième réunion ministérielle sur l'énergie propre (Abou Dhabi, les 6 et 7 avril), le sommet UE-Japon (Bruxelles, le 28 mai) et le sommet UE-Russie (Nijni Novgorod, les 9 et 10 juin).

DIVERS

Critères de viabilité écologique applicables à la biomasse

Le Conseil a pris note des informations fournies par la délégation suédoise sur des critères de viabilité écologique applicables à la biomasse (*doc. 10724/11*). Comme la Commission analyse actuellement la nécessité d'un régime de durabilité de l'Union européenne pour les utilisations énergétiques de la biomasse, la délégation suédoise, soutenue par plusieurs autres délégations, a présenté des préoccupations et des points communs concernant les critères de viabilité écologique détaillés et harmonisés applicables à la biomasse. Ces délégations estiment que toute proposition de la Commission à ce sujet doit tenir compte de la diversité de la sylviculture et que des critères détaillés pourraient être définis au niveau national.

Conférence de haut niveau sur les infrastructures

La présidence a informé le Conseil des résultats de la conférence de haut niveau sur les infrastructures énergétiques, tenue à Budapest les 16 et 17 mai (*doc. 10725/11*). Cet événement faisant suite aux conclusions du Conseil européen du 4 février 2011, qui ont abordé la question du développement futur des infrastructures énergétiques de l'UE, a mis l'accent en particulier sur les problèmes d'un financement, le rôle primordial d'un cadre réglementaire stable, les réseaux intelligents, les procédures d'octroi de permis, le mécanisme de répartition des coûts de l'UE et l'option d'un financement de l'UE pour les infrastructures.

Initiatives régionales

La Commission a informé le Conseil de l'évolution récente et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre du plan d'interconnexion des marchés énergétiques de la région de la Baltique (PIMERB) et des interconnexions nord-sud (*doc. 10726/11*). Le plan d'action PIMERB sur les interconnexions énergétiques et l'amélioration des marchés dans la région de la mer Baltique a débuté en juin 2009 après avoir été approuvé par la Commission et huit États membres (Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Allemagne, Danemark et Suède). L'initiative sur les interconnexions nord-sud fait suite à la communication de la Commission de novembre 2010 sur les infrastructures énergétiques.

Programme de travail de la présidence polonaise

La délégation polonaise a informé le Conseil de son programme de travail (*doc. 10727/11*). Son objectif principal sera de renforcer la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

Accord sur les forêts en Europe

Le Conseil a adopté deux décisions sur la participation de l'UE et de ses États membres à l'ouverture de négociations relatives à un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe, lors de la prochaine conférence ministérielle dans le cadre du processus Forest Europe, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2011.

Comme tout accord sur les forêts en Europe relèverait de la compétence aussi bien de l'UE que des États membres, l'ouverture de négociations relatives à un accord juridiquement contraignant dans ce domaine devrait être décidée tant par l'UE que par les États membres sous la forme:

- d'une décision autorisant la Commission à participer, au nom de l'UE, aux négociations sur un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe;
- d'une décision des représentants des États membres, réunis au sein du Conseil, autorisant la présidence à négocier un tel accord au nom des États membres.

Forest Europe est un processus intergouvernemental fondé sur des stratégies communes, qui a été lancé en 1990 et vise à assurer une gestion durable des forêts européennes. Y participent 46 pays européens (y compris la Norvège, la Turquie, la Russie et l'Ukraine) et l'UE. Les priorités de Forest Europe sont notamment les suivantes: renforcer le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique, assurer l'approvisionnement en eau douce de qualité, préserver et renforcer la biodiversité des forêts, assurer la disponibilité des produits forestiers, mettre en place un cadre pour la future coopération concernant les forêts et étudier les possibilités de parvenir à un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe.

Lors de la dernière conférence ministérielle du processus Forest Europe, qui s'est tenue à Varsovie, en 2007, il a été décidé d'étudier la possibilité d'instaurer un instrument juridiquement contraignant sur les forêts couvrant toute l'Europe. Une décision éventuelle quant au lancement de négociations en vue d'un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe devrait intervenir lors de la prochaine conférence ministérielle dans le cadre du processus Forest Europe, qui se tiendra à Oslo, du 14 au 16 juin 2011.

En mars 2011, les représentants des pays du processus Forest Europe, y compris ceux de tous les États membres et de la Commission, ont adopté des projets de documents destinés à être soumis pour décision à la conférence d'Oslo en juin. À cette occasion, tous les pays non membres de l'UE participant au processus Forest Europe, y compris la Russie, la Turquie, l'Ukraine, la Norvège et la Suisse, se sont déclarés favorables à l'ouverture de négociations.

En juin, les ministres pourraient signer un mandat en vue de l'ouverture de négociations relatives à un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe. Lorsque le mandat aura été signé, les négociations devraient s'ouvrir au plus tard le 31 décembre 2011 et aboutir pour le 30 juin 2013.

NOMINATIONS

Cour des comptes

Le Conseil a nommé M. H.G. WESSBERG membre de la Cour des comptes pour la période du 10 juin 2011 au 28 février 2012 (*doc. [10438/11](#)*).

Comité des régions

Le Conseil a nommé M. Peter BOSSMAN, M. Mitja MERŠOL, Mme Andreja POTOČNIK, M. Ivan ŽAGAR, et Mme Barbara ŽGAJNER TAVŠ, originaires de Slovénie, membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (*doc. [10830/11](#)*).
